

Démarche réalisée et à venir quant à la création du <i>Guide abrégé – Comment accueillir un dévoilement ?</i> (publication Web)	
Novembre 2017	Les participants du premier atelier de formation portant sur la manière d’accueillir un dévoilement ont demandé à recevoir un guide d’accompagnement, incluant des suggestions de contenu.
Février 2018	La sexologue de <i>Sans oui, c’est non!</i> a fourni ses avis quant à l’ébauche 1 du guide abrégé.
Mars 2018	Les participants du deuxième atelier de formation portant sur la manière d’accueillir un dévoilement ont fourni leurs avis quant à l’ébauche 2 du guide abrégé.
Mai 2018	Les membres du GT-2 : <i>Accompagnement et intervention</i> ont fourni leurs avis quant à l’ébauche 3 du guide abrégé.
Juillet à août 2018	Les membres du GT-2 : <i>Accompagnement et intervention</i> ont fourni leurs avis quant à l’ébauche 4 du guide abrégé.
	L’adjointe au secrétaire général et conseillère juridique a fourni ses avis quant à l’ébauche 4 du guide abrégé.
Août 2018	L’Équipe de coordination du projet a fourni ses avis quant à l’ébauche 5 du guide abrégé et le recommande au CCUSVS.
22 août 2018	Le guide abrégé – version ébauche finale – sera présenté aux membres du CCUSVS et aux membres invités des groupes de travail aux fins de sa finalisation.
4 septembre 2018	L’Info Web de la direction – message de la vice-rectrice annoncera le <i>Guide abrégé – Comment accueillir un dévoilement ?</i> à l’ensemble de la communauté universitaire dans le cadre de la rentrée universitaire d’automne 2018.
Note : Une mention est indiquée à la fin du guide abrégé à l’effet que celui-ci évoluera afin de tenir compte de la nouvelle politique institutionnelle pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel.	

Guide abrégé - Comment accueillir un dévoilement?

À l'UQO, c'est tolérance zéro en matière de violence à caractère sexuel.

Ce guide abrégé a pour principal objectif d'offrir rapidement un repère à un membre de la communauté universitaire qui reçoit le dévoilement d'une situation à caractère sexuel, qu'il s'agisse d'un étudiant ou d'un membre du personnel.

INFORMATIONS GÉNÉRALES - VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

La violence à caractère sexuel, c'est quoi.

La Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur ([Loi](#)) définit ce qu'est la violence sexuelle.

« Dans la présente loi, la notion de violence à caractère sexuel s'entend de toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle.

Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. » (extrait des 2^e et 3^e paragraphes de l'article 1 de la Loi)

L'organisme *Sans oui, c'est non!* offre divers renseignements sur ce qu'est la violence à caractère sexuel. Pour en savoir davantage à ce sujet, veuillez consulter les pages Web suivantes de cet organisme :

- [le consentement sexuel](#) ;
- [le harcèlement sexuel](#) ;
- [l'agression sexuelle](#).

Il existe plusieurs mythes et préjugés en matière de violence à caractère sexuel, alors que la réalité en est toute autre. Pour en savoir davantage à ce sujet, veuillez consulter les pages Web des organismes suivants :

- [Organisme Sans oui, c'est non!](#)
- [Regroupement québécois des C.A.L.A.C.S.](#)

Il existe plusieurs formes d'agression sexuelle. Pour en savoir davantage à ce sujet, veuillez consulter les pages Web suivantes du Gouvernement du Québec :

- [Aggression sexuelle](#)

Pour plus d'information à ce sujet, veuillez consulter le [Guide d'information à l'intention des victimes d'agression sexuelle](#) de la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal qui offre de l'information sur ce que sont les agressions sexuelles, ses formes, les mythes et préjugés, les conséquences possibles, etc.

Le consentement, c'est quoi.

Le consentement, c'est quoi.

- En bref, c'est l'accord volontaire de toute personne qui participe à une activité sexuelle et il doit se manifester clairement par les paroles et le comportement. Le consentement n'est jamais présumé ou implicite. Un silence ou l'absence de refus n'est pas un consentement.

Ce n'est pas un consentement si :

- La personne est sous l'influence de drogues ou d'alcool.
- La personne est inconsciente ou dans un état de sommeil.
- L'agresseur abuse d'une position de confiance ou d'autorité.
- L'agresseur utilise l'intimidation ou les menaces pour obliger la personne à s'engager dans une activité sexuelle.
- La personne change d'avis et dit non.

Source :

- Extraits adaptés de *Sans oui, c'est non!*

Pour en savoir davantage sur le consentement, veuillez visionner le clip vidéo suivant : **Le consentement : pas si compliqué, finalement!**

Quel est le genre de situations possibles ?

Exemple de situation entre étudiants.

La fête battait son plein. Il y avait plein de monde et ça buvait. J'ai vu un gars entrer dans la chambre où une fille était inconsciente sur le lit. Je l'ai entendu verrouiller la porte.

Exemple de situation entre étudiant et enseignant.

Un étudiant voulait obtenir un B dans mon cours. Il voulait fermer la porte. J'ai consenti en pensant qu'il voulait me dire quelque chose en privé mais il m'a indiqué de façon pas discrète qu'il était disponible à faire n'importe quoi en échange pour sa note préférée. J'étais étonnée et je lui ai demandé d'ouvrir la porte toute de suite. J'ai refusé carrément.

Exemple de situation entre étudiant et membre du personnel.

Une étudiante m'a confié qu'elle a reçu d'un employé plusieurs photos à connotation sexuelle non sollicitées, malgré qu'elle lui a mentionné d'arrêter de poser ce geste.

Exemple de situation entre membres du personnel.

Je sortais de la salle de photocopies au travail et j'ai aperçu un patron derrière son employée. Il lui massait les épaules et lui chuchotait quelque chose à l'oreille. J'ai vu une larme couler le long de sa joue.

Sources :

- Rapport de recherche de l'enquête ESSIMU : Sexualité, sécurité, interactions en milieu universitaire - Ce qu'en disent étudiants.es, enseignants.es et employés.es (Décembre 2016)
- Guide d'information sur la violence sexuelle de l'Université d'Ottawa (Mai 2015).

GUIDE ABRÉGÉ - ACCUEILLIR UN DÉVOILEMENT

Comment je peux accueillir un dévoilement de violence à caractère sexuel ?

En accompagnant une personne, quel est alors votre rôle ?

- En agissant comme accompagnateur, vous aiguillez la personne vers les [ressources](#) qui la prendront en charge. Ces ressources interviennent dans le processus de dévoilement, selon leur expertise.

Quoi faire si une personne vous confie une situation de violence à caractère sexuel ?

- Prenez le temps de l'écouter.
- Présentez-lui les [ressources](#) disponibles.
- Si elle le souhaite, accompagnez-la vers celles qu'elle aura choisies.

Concrètement, comment je peux aider la personne qui me confie une situation de violence à caractère sexuel ?

Voici des exemples de questions-clé que vous pouvez formuler afin d'aider la personne qui vous confie une situation de violence à caractère sexuel.

Tu as bien fait de m'en parler. C'est normal que tu te sentes comme cela.

1. *De quoi as-tu besoin ?*
2. *Quelles sont tes attentes ?*
3. *Comment puis-je t'aider ?*

Quelles sont les attitudes aidantes que je devrais privilégier lors de l'accompagnement ?

Le [Regroupement québécois des C.A.L.A.C.S.](#) (centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel) nomme les douze attitudes aidantes suivantes :

1. *Soyez à l'écouter ;*
2. *Croyez la personne ;*
3. *N'ayez pas de jugements ;*
4. *Ne posez pas de questions suggestives ;*
5. *Laissez la personne vous parler en ces propres mots ;*
6. *Recevez la personne dans ses émotions et respectez son rythme ;*
7. *Évitez les réactions trop fortes, maîtrisez vos émotions ;*
8. *Remettez la responsabilité à l'agresseur ;*
9. *Vérifiez si la personne est en situation de danger et si elle a des idées suicidaires ;*
10. *Vérifier si la personne a un réseau de soutien (famille, amis) ;*
11. *Vérifier les ressources de la région et référer au besoin ;*
12. *Si besoin, allez chercher du soutien.*

Pour bien accompagner une personne qui se confie à vous, l'écoute active facilite grandement la communication : *Comment écouter sans jurer et sans donner de conseils? Comment poser des questions?* Pour en savoir davantage au sujet de « l'écoute active », veuillez consulter les quelques ressources suivantes :

- [L'écoute active - selon CAPSanté Outaouais](#)
- [L'écoute active - selon l'Université de Sherbrooke](#)

En résumé, quelle est la démarche proposée ?

Voici un résumé de la démarche qui vous est proposée lorsqu'une personne vous confie une situation de violence à caractère sexuel.

ÉTAPE 1 - Montrez-vous patient et compréhensif. Le dévoilement n'est pas une décision facile. Il est très difficile pour une personne de parler de son expérience traumatisante.	
ÉTAPE 2 - Veillez à sa sécurité. Veillez à sa sécurité si la personne se confie à vous immédiatement après l'incident. Accepte-t-elle d'être accompagnée par vous ?	
OUI Si la personne qui se confie à vous accepte d'être accompagnée, voici les trois prochaines étapes.	NON ou INCERTAINE Si la personne qui se confie à vous n'accepte pas ou est incertaine d'être accompagnée, voici les deux prochaines étapes :
ÉTAPE 3 - Accompagnez-la dans un endroit sécuritaire. Expliquez à la personne qu'elle est en sécurité et qu'elle peut prendre le temps dont elle a besoin. Donnez-lui un verre d'eau. Offrez votre soutien en adoptant les attitudes aidantes. Présentez-lui ses options.	ÉTAPE 3 - Remettez-lui la liste des <u>ressources</u> offertes. Remettez-lui la liste des ressources offertes tout en lui mentionnant qu'elle peut changer d'idée en tout temps.
ÉTAPE 4 - Dirigez la personne vers les ressources qu'elle a choisies. En tout temps, laissez-lui le choix des ressources qu'elle souhaite utiliser. Et si la personne le désire, accompagnez-la vers les ressources qu'elle a choisies. Remettez-lui la liste des <u>ressources</u> offertes.	ÉTAPE 4 - Reconnaissez vos limites. Après l'accompagnement, recevez du soutien pour vous-même.

ÉTAPE 5 - Reconnaissez vos limites

Après l'accompagnement, recevez du soutien pour vous même.

Source :

- Adaptée de « *Responding-to-Reports-of-Sexual-Assault* » de Cape Breton University

Ce guide abrégé est le fruit des avis reçus par des experts internes et externes sur les questions des violences à caractère sexuel, les membres des équipes du projet et les participants aux ateliers de formation sur le sujet. Le présent guide évoluera afin de tenir compte de la politique institutionnelle à venir pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel.